

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

15 mai 2017, 15 h
Par voie de conférence téléphonique

(Procès-verbal adopté le 14 juin 2017)

Présences par voie de conférence téléphonique :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M ^{me} Andréia Bittencourt	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administratrice
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D ^{re} Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^{me} Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur

Invités :

Nom	Fonction	Présence
M. Christian Parent	Directeur des ressources financières	Ensemble de la séance
M. Yves Tétrault	Directeur adjoint des ressources financières – gestion budgétaire et de la performance financière	Ensemble de la séance

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 mai 2017, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 15 mai 2017 à 15 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 15 mai 2017, tel que déposé.

3. Budget 2017-2018 (Rapport RR-446)

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente ce point.

M. Circé souligne la tenue d'une séance spéciale du comité de vérification tout juste avant la présente séance spéciale du conseil d'administration. Le comité a passé en revue les différents postes du budget 2017-2018 évalué à plus de 1,3 milliard \$. L'équilibre budgétaire est prévu au 31 mars 2018. L'établissement doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux les prévisions budgétaires 2017-2018 au plus tard le 15 mai 2017.

À la suite de questionnements soulevés par certains administrateurs, il est souligné que :

- le budget de l'Hôpital Notre-Dame n'est pas inclus dans les prévisions 2017-2018;
- des reclassifications majeures des postes budgétaires rendent difficile toute comparaison avec le budget de l'année précédente.

Résolution 2017-05-15-01

Budget 2017-2018 (Rapport RR-446)

ATTENDU la responsabilité du président-directeur général de l'établissement quant aux prévisions budgétaires de fonctionnement énoncées à l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2).

ATTENDU le cadre législatif de budgétisation du réseau sociosanitaire.

ATTENDU les orientations ministérielles et régionales ainsi que les paramètres budgétaires transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU le budget initial transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 21 avril 2017.

ATTENDU la circulaire 2017-003 « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – planification budgétaire et suivi des mesures d'optimisation intégrées au budget » qui précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en surplus ou en équilibre

dans les trois semaines de la date où le ministère de la Santé et des Services sociaux leur a fait connaître le montant des sommes qu'il affecte à leur budget de fonctionnement pour l'année financière concernée.

ATTENDU les principes directeurs qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires 2017-2018, soit la reconduction de la base annuelle du budget 2016-2017, l'indexation régulière (salaires et charges sociales) ainsi que la récurrence et / ou l'annualisation des ajustements budgétaires signifiés en 2016-2017.

ATTENDU que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal adressera au ministère de la Santé et des Services sociaux, le 15 mai 2017, le rapport « Budget détaillé (RR-446) » en équilibre budgétaire.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'adopter les prévisions budgétaires 2017-2018 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui permettra au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution;
- de transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l'article 285 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), les prévisions budgétaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2017-2018.

4. Affectation du solde de fonds au CSSS Jeanne-Mance (Soutien à l'autonomie des personnes âgées)

M. Christian Parent, directeur des ressources financières, présente ce point.

M. Parent souligne qu'avant la création du CIUSSS, le montant du solde de fonds de la constituante CSSS Jeanne-Mance était réservé pour les coûts de transition en vue de l'intégration et de la transformation de l'Hôpital Notre-Dame. Au moment de la création du CIUSSS, il avait été convenu que ce montant soit dédié au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, le projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame devant faire l'objet d'un budget indépendant. En date du 15 mai 2017, le CIUSSS n'a toujours pas reçu de confirmation ministérielle pour le financement des coûts de transition 2016-2017 du projet. Pour que le CIUSSS atteigne l'équilibre budgétaire en 2016-2017, le montant du solde de fonds de la constituante CSSS Jeanne-Mance doit être affecté au programme Santé physique (coûts de transition 2016-2017 du projet) plutôt qu'au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées. Advenant que le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme le financement des coûts de transition 2016-2017 du projet avant la production des états financiers 2016-2017, le montant du solde de fonds de la constituante CSSS Jeanne-Mance demeurerait dédié au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

À la suite de questionnements soulevés par certains administrateurs, il est souligné que le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées ne sera pas en déficit, car le montant du solde de fonds de la constituante CSSS Jeanne-Mance avait été préservé.

Résolution 2017-05-15-02

Réaffectation du solde de fonds du CSSS Jeanne-Mance du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées au programme Santé physique

ATTENDU QUE le solde de fonds de la constituante d'origine CSSS Jeanne-Mance est d'un montant de 3 658 885 \$.

ATTENDU QUE l'annexe 6 de la circulaire 2015-010 (03.01.10.01) mentionne qu'il doit y avoir une gestion distincte des soldes de fonds entre ceux positifs et négatifs et une affectation des soldes de fonds par programme service.

ATTENDU QUE cette même circulaire mentionne que dans le cas d'un CSSS, l'affectation des surplus cumulés devra être déterminée par voie de résolution du conseil d'administration du CIUSSS.

ATTENDU QUE le conseil d'administration a attribué par voie de résolution le solde de fonds du CSSS Jeanne-Mance au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a mis en place une équipe de projet dédiée à l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame.

ATTENDU QUE les coûts initiés par la mise en place de cette équipe ne sont pas prévus au budget et que ceux-ci chevauchent l'année 2016-2017 et l'année 2017-2018.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de réaffecter le solde de fonds du CSSS Jeanne-Mance d'un montant de 3 658 885 \$ du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées au programme Santé physique, dans le cas où le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ne recevrait aucun financement de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le coût relié à l'équipe de projet dédiée à l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame au sein de l'établissement.

5. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 15 mai 2017 à 15 h 20.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire